

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

L A L A N D E

Source du Moulin Mallot

G. BILLARD

J.C. FORTE

GA 84 / 25 BOU

434 - IX - 0001

JUIN 1984

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES



SERVICE GÉOLOGIQUE
RÉGIONAL
BOURGOGNE

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON

Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F

Date de la reconnaissance sur le terrain : 15/05/1984

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT**I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE****II) SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Commune d'implantation du captage : LALANDE

Lieu dit : Moulin Mallot

Parcelle cadastrale : Section B 2 - n° 389 - 406 - 408 -

Distance à l'agglomération et orientation : 1,4 km au SW

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : Source du Moulin Mallot

Carte géologique : COURSON LES CARRIERES

- n° : 434

- huitième : 1

Indice B.R.G.M. : 434 - 1X - 0001

Coordonnées Lambert :

- X = 673,07

- Y = 297,44

Altitude du sol : Z = 208 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1979 : 176 900 m3
- 1983 : 25 000 m3

I2) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé	G. BILLARD	☒
Rapport du conseil départemental d'hygiène		☒
Arrêté de déclaration d'utilité publique		☐
Autres :	R. ABRARD	☒

Date

22.05.84

05.10.71

16.10.49

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : S.I.A.E.P. de la région de TOUCY
 7, av. Félix François 89130 TOUCY
 - Commune ☐
 - Syndicat ☒ Tél. : (86) 44.01.42

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☐
- affermage ☐
- concession ☐
- syndicale ☒

Nom et adresse du service gestionnaire : S.I.A.E.P. de la région de TOUCY
 7, avenue Félix François 89130 TOUCY - Tél. : (86) 44.01.42

Nombre de communes desservies par le captage : 5

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒
 non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ LALANDE
 le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
 d'abonnés ☒

- LALANDE
 - MOULINS
 - DIGES
 - POURRAIN
 - PARLY
 - } 1930

Autres champs captants d'A.E.P.

dans le réseau R ☐
 hors du réseau HR ☒ ★

★ Les différents réseaux sont interconnectés

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19
HR	☒	☐	DRACY	2 sources	
HR	☒	☐	LEUGNY	1 source	
HR	☒	☐	SAINTS	1 source	
HR	☒	☐	BEAUVOIR	1 source	
HR	☐	☒	TOUCY	2 sources	

- Réservoirs semi enterrés ☐

- Châteaux d'eau ☒

- nombre : 1
 - capacité (m3) : 750

Historique de l'A.E.P. : oui ☒
 non ☐

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☒

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	Ruisseau de Fontenoy r.d.	☒	plaine	☐
vallée sèche		☐	coteau	☐
thalweg		☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire Portlandien	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : Alluvions modernes limono-graveleuses
 épaisseur : quelques mètres

Substratum

nature calcaires portlandiens
 atteint : oui ☒
 non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

0,38 m le 15.05.1984

Température de l'eau et date de la mesure

10°5 le 29.02.80 - 11° le 15.05.84

Essai de débit

réalisé : oui ☒ - 01/50 : 40 l/s - 09/47 : 23,6 l/s
 non ☐

valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
 (avec valeurs extrêmes)

- eau dure
- turbidité en période pluvieuse avec souvent matières en suspension et teneurs en nitrites, ammoniacque et phosphates
- contamination bactérienne permanente, souvent très importante

ANNEXE : Coupe géologique ☐
 Coupe lithologique ☐
 Coupe stratigraphique ☐
 Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
 Tableau d'analyse de type I ☒
 Tableau d'analyse de type II ☒

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

(4)

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvragepuits ☐forage ☐source captée ☒cuvelage en béton armé coiffant l'émergence -
entouré d'un corroi d'argileDate d'exécution : 1955

de mise en service : 1956

Profondeur : 1,58 m m / solDiamètre en tête : 2 m

en fond : 2 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : descente gravitaire de l'eau jusqu'à une
bâche de pompage

Nombre	2 ☒	☐
Nature	pompes axe horizontal	
Débit (m3/h)	60	
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☒
non ☐Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) : 60

Volume d'exhaure en 1983 : 25 000 m3

Débit maximal d'exhaure en 1983 : la source n'est période :
minimal plus utilisée qu'en renforcement
pour l'AEP

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☒
non ☐

2 pompes Schneider axe vertical - 63 m3/h pour HMT 60 m

Station de traitement de l'eauStérilisation☒Floculation et filtration ☒Chlore gazeux ☒eau de javel ☐autres ☐

point d'injection : bâche de reprise

chlorure ferrique ☒carbonate calcaire ☒filtre à sable ☒filtre à charbon actif ☒ANNEXE : Coupe technique ☐Tableau d'analyse de l'eau de type I ☒Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- absence de périmètre clôturé
- installation en bon état

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- ruisseau à une cinquantaine de mètres à l'Ouest
- route D 3 à environ 250 m à l'Ouest
- chemin des Michaux à 200 m au Sud - chemin de Lalande à une centaine de mètres à l'Est
- cultures

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- dépôt d'inertes et de quelques ordures ménagères en bordure de la route D 3, à environ 0,6 km au SW du captage
- cultures et quelques bois

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

- en 1961, une laiterie (actuellement remplacée par une fabrique de détergents) située à 2,3 km au Sud du captage a pollué les eaux souterraines par ses épandages au canon et surtout le déversement de déchets dans une carrière située à 3,5 km au S-SE du captage, près du bois des Fourneaux.

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée

Plan parcellaire au 1/2 000

Plan de situation au 1/25 000

☐
☒
☒

GEOLOGIE :

Le secteur de LALANDE est constitué par une puissante formation de calcaires portlandiens surmontés par des calcaires hauteriviens puis par des marnes, argiles et sables barrémiens.

Les bancs montrent un faible pendage général vers le NW.

La vallée du ruisseau de Fontenoy est occupée par des alluvions limono-graveleuses épaisses de quelques mètres.

La région est affectée par une tectonique cassante. Les accidents majeurs sont orientés NS à NE-SW et NW-SE.

Dans les calcaires, les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent selon des réseaux de type karstique, en liaison avec la tectonique cassante. Des émergences se manifestent dans les vallées au toit de niveaux imperméables.

L'écoulement général des eaux souterraines du secteur se fait sensiblement en direction du Nord.

En 1961, le dépôt de déchets de laiterie dans une carrière de calcaires portlandiens, située à environ 3,5 km au S-SE de la source du Moulin Mallot a entraîné une pollution de l'eau du captage.

PERIMETRES DE PROTECTION :Périmètre de protection immédiate :

Son tracé figure sur la carte II 1. Ce périmètre devra être matérialisé par une clôture et le terrain enclos devra appartenir en toute propriété au SIAEP de la région de TOUCY.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

Périmètre de protection rapprochée (cf. Carte II 2)

Il s'étendra approximativement entre 100 et 250 m autour du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en Annexe n° 6.

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

Les fossés des chemins et route seront maintenus en bon état d'écoulement sur toute la traversée du périmètre.

Périmètre de protection éloignée (cf. Carte I)

Il est défini par la portion la plus vulnérable du bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en Annexe n° 6.

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/1967 et la circulaire du 10/12/1968, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la Source du Moulin Mallot pour l'alimentation en eau potable publique du SIAEP de la région de TOUCY, réseau de LALANDE.

A DIJON, le 22 Mai 1984



G. BILLARD

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites B = réglementées	(ni interdites +) ni réglementées	Périmètre rapproché				Périmètre éloigné	
				activités existantes		activités futures		activités existantes	activités futures
				A	B	A	B	B	B
1 - Le forage de puits							X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales						X			X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières						X			X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)							X		X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes							X		X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux						X			X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées						X			X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux						X			X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature						X			X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau						X			X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges						X			X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges						X			X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail						X			X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures						X			X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols						toléré			+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures						toléré			+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres						X			X
18 - Le pacage des animaux						toléré			+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail						X			X
20 - Le défrichement						X			X
21 - La création d'étangs						X			X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes						X			X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation							X		X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. Prilland *Miaul*

DATE : 22 mai 1984

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
pour le département de l'Yonne

DOSSIER N° : 434 - 1X - 0001
 COMMUNE D'IMPLANTATION : LALANDE
 Source du Moulin Mallot

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
 PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE :

Section B 2 - Parcelles n° 302 - 389 - 406 -

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE :

Section B 2 - Parcelles n° 389 - 406 - 408 -

Section ZK - Parcelles n° 16 à 21

Source du Moulin Mallot

CARTE DE SITUATION

Echelle : 1/25 000



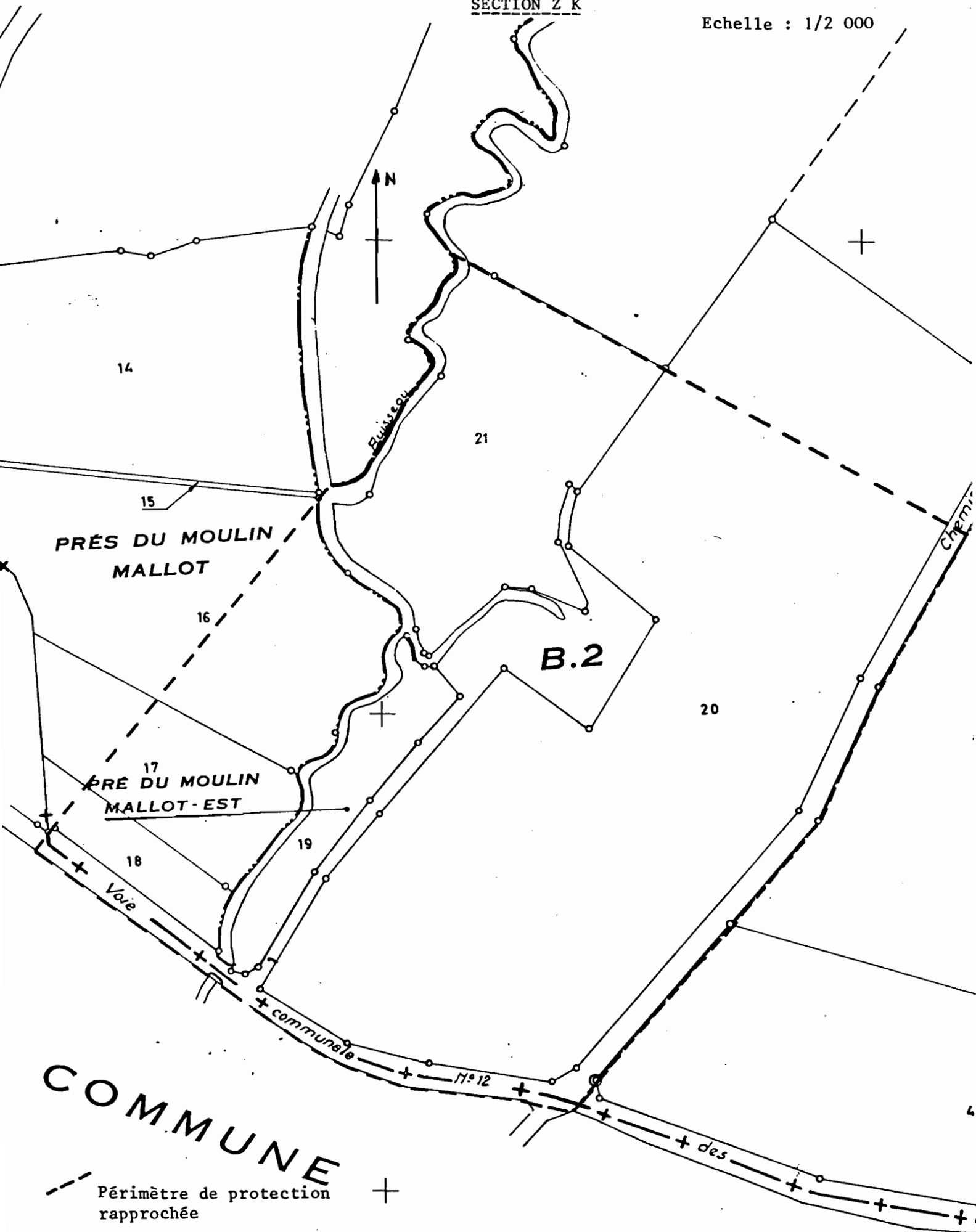
- | | | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------|--|-------------------|-------------------|
| | Faïlle | | Carrière | | Matériaux inertes | } Dépôts sauvages |
| | Périmètre de protection éloignée | | Ordures ménagères | | | |

Source du Moulin Mallot

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

SECTION Z K

Echelle : 1/2 000



Source du Moulin Mallot

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

SECTION B 2

Echelle : 1/2 000

